COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Plan local d’urbanisme intercommunal, approuvé le 12 décembre 2025

Pièce 6.2 : annexes sanitaires

Réseaux d’eau potable, d’assainissement collectif et zonage d’assainissement non collectif ; organisation de la collecte des déchets. La station d’épuration de Ruisselange, modernisée en 2026, peut recevoir 2 400 équivalents-habitants.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : ce document est inventé.